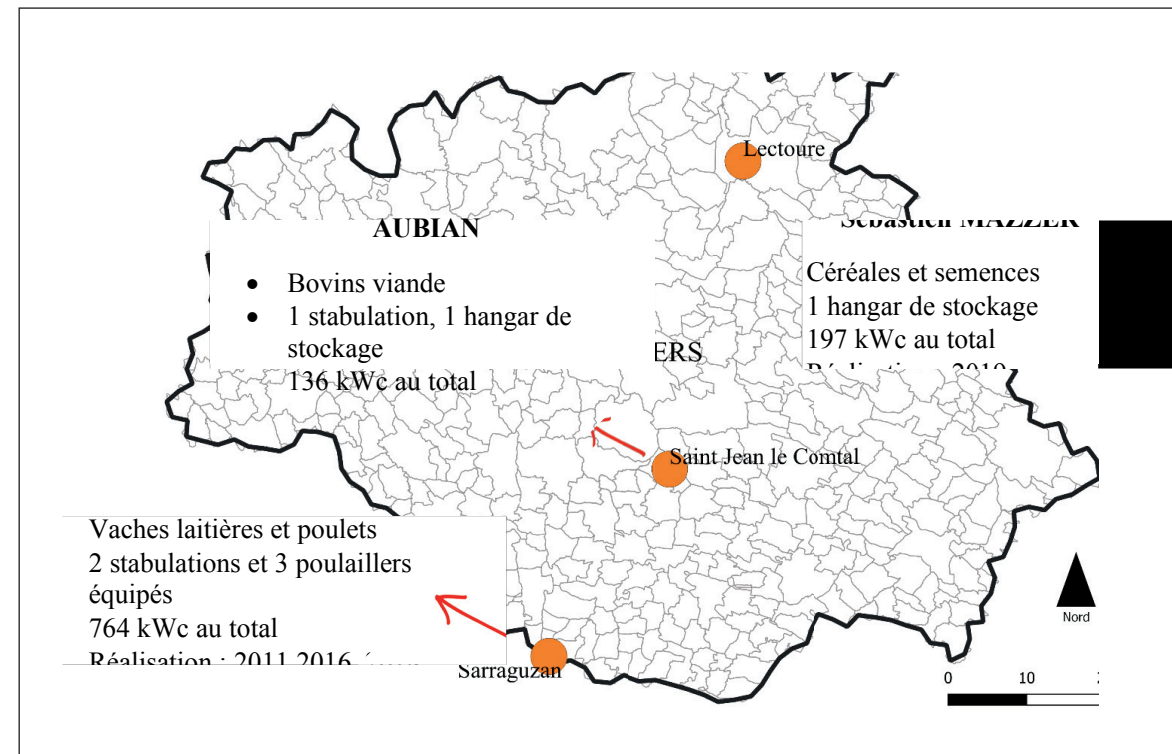


Le photovoltaïque sur toiture

Quelle que soit l'étape de la vie de l'exploitation, l'équipement bien réfléchi des toitures en panneaux photovoltaïques est un levier pour faciliter des projets. Sur la durée, il devient dans un second temps un coup de pouce appréciable sur les revenus. A la rencontre d'agriculteurs devenus producteurs d'électricité, 3 témoignages brossent un paysage d'expériences réussies car bien maîtrisées.



Thomas Bernichan

« J'ai restructuré et rénové mes bâtiments grâce à la production photovoltaïque »

Volonté Paysanne du Gers : Avant de vous lancer, quelle idée vous faisiez vous du photovoltaïque? Quel a été l'élément déclencheur pour franchir le pas?

Thomas Bernichan : Ma première approche du photovoltaïque s'est faite lors des « réunions lait », ou des tiers investisseurs devaient nous présenter leur façon de travailler et nous faire des propositions. Au final cela ne s'est pas fait, mais j'avais retenu l'opportunité du photovoltaïque car j'avais besoin d'un bâtiment pour développer la production laitière. Nous stockions alors la paille dehors et ça se débâchait tous les hivers. Par la suite j'ai appris que la Chambre d'agriculture lançait un accompagnement de projet photovoltaïque, j'ai donc intégré le groupe et cela s'est fait assez rapidement.

VPG : Au fur et à mesure, vous avez lancé plusieurs évolutions sur votre exploitation, lesquelles?

TB : En 2015 nous étions sur une production de 650 000 litres de lait, du gavage de canards et 4 bâtiments de poulets. En créant une nouvelle stabulation photovoltaïque pour les vaches, nous avons pu passer à 1.380.000 litres de lait par an avec l'installation de 2 robots. Ensuite la pose de centrale sur les anciennes stabulations désormais réservées aux génisses a permis de refaire la couverture et génère un apport de trésorerie. Nous avons pu supprimer l'activité de gavage qui demandait à être modernisée et nécessitait trop de temps.

Nous avons développé notre capacité en poulet (+ 20%) pour arriver au maximum autorisé. Pour cela nous avons remplacé



Jean-Bernard et Giselle Aubian

« Le photovoltaïque peut aujourd'hui permettre de se lancer d'emblée dans de bonnes conditions avec des bâtiments performants et adaptés »

Volonté Paysanne du Gers : Que saviez-vous du photovoltaïque au départ de votre réflexion?

Jean Bernard Aubian : A ce moment-là, nous n'avions pas beaucoup de connaissances précises sur le photovoltaïque. Nous ne disposions pas de retour d'agriculteurs qui auraient déjà tenté l'aventure du photovoltaïque, mais plutôt sur des gens qui se lançaient en même temps que nous, et qui étaient, à ce stade, un peu plus renseignés que nous.

VPG : Quelles étaient vos motivations?

JB. A : Ce que nous désirions à l'époque c'était de créer une stabulation pour améliorer notre confort de travail car une partie des bêtes étaient alors en étable entravée, ce qui était déjà bien dépassé.

De plus, sur un autre site nous n'avions aucun bâtiment, rien pour stocker de l'engrais ou mettre les outils à l'abri. La construction d'un hangar photovoltaïque représentait alors une opportunité de s'aménager des conditions de travail un peu plus faciles.

VPG : Quel bilan en tirez-vous aujourd'hui?

JB. A : Aujourd'hui nous arrivons à la retraite, nous allons donc arrêter l'élevage, mais quand même continuer la culture. Cela dit, pendant ces 10 ans nous avons profité de très bonnes conditions de travail : moins de pénibilité et plus d'efficacité notamment pour l'alimentation des bêtes.

De plus, nous avons bénéficié de meilleures capacités de

stockage pour les fourrages.

L'utilisation du photovoltaïque est aussi relativement plus fiable, en 9 ans grâce au télé-suivi nous avons été prévenus du dysfonctionnement d'un onduleur. Il a pu être changé rapidement sous garantie.

La bonne surprise : nous sommes systématiquement au-dessus du prévisionnel de l'ordre de 10%, donc cela fonctionne très bien et régulièrement. Nous n'avons à ce jour pas constaté de baisse de production due à la vétusté des panneaux. Cela se joue plus au niveau de la différence d'ensoleillement d'une année sur l'autre.

VPG : Si c'était à refaire, feriez-vous de la même manière?

JB. A : Nous en ferions d'avantage ! Pour bien comprendre, à l'époque nous faisons des bâtiments petit à petit, il fallait faire ses preuves avant d'investir. Mais aujourd'hui, un jeune agriculteur peut démarrer tout de suite avec un bel outil de travail, performant, adapté et fonctionnel. Cela ouvre des perspectives pour les jeunes avec des possibilités de financement bien plus rapidement qu'avant. C'est une réelle opportunité pour le milieu agricole qui a besoin de nouveaux bâtiments et qui dispose aussi de nombreuses toitures pouvant être équipées.

La question que j'entends le plus souvent c'est : qu'est-ce que vous allez faire pour le recyclage?

Mais bon ce n'est pas des déchets de centrales nucléaires, et puis la filière de recyclage existe. Nous payons l'écotaxe lors de l'achat des panneaux donc le recyclage est déjà pris en charge.

agricole : un activateur de projet

Sébastien Mazzer

« Tous les conseils que j'ai pu recevoir en passant par la Chambre d'agriculture ont été bénéfiques »

Volonté Paysanne du Gers : Au départ, comment voyiez-vous les choses?

Sébastien Mazzer : J'avais déjà pu lire des articles dans des revues, j'ai aussi des voisins qui avaient réalisé des bâtiments photovoltaïques au moment où le tarif était de 0,60€ du kWh, mais c'est vrai qu'à l'époque l'investissement faisait peur on était un peu dans l'inconnu.

Et puis petit à petit, par le biais de la Chambre d'agriculture, mon conseiller énergie m'a expliqué le fonctionnement du photovoltaïque et le cheminement pour devenir producteur. On s'est alors penché concrètement sur mon projet et sur les différentes opportunités envisageables.

VPG : Quel a été votre itinéraire de projet?

SM : A la base, mon besoin était la construction d'un bâtiment, mais ce que je recherchais vraiment c'était comment financer l'investissement grâce au solaire, sans vouloir chercher forcément à en tirer un bénéfice.

Après m'avoir bien détaillé à la fois la partie solaire et la partie bâtiment, on était parti sur une installation d'une puissance de 200 kWc. Mais les soucis que nous avons eu par la suite avec le permis de construire et le fait que nous étions dans une zone relevant de l'architecte des Bâtiments de France, a fait trainer le projet et les tarifs des appels d'offre ont trop baissé.

Mon conseiller énergie m'a alors orienté sur la réalisation de deux installations de 100 kWc avec 18 mois d'intervalle afin de pouvoir bénéficier, pour chacune d'entre elles, du tarif

d'achat réglementé. Nous avons revu le projet intégralement, nous devons démolir la totalité des anciens bâtiments et au final nous avons pu en conserver une partie.

VPG : Quel regard portez-vous sur cette expérience?

SM : Un premier bilan très positif, nous sommes raccordés depuis mars de cette année et pour l'instant nous sommes au-dessus des prévisions ! Pour ce qui est du bâtiment nous avons fait intervenir une entreprise locale.

Suite aux recommandations de la Chambre d'agriculture, faire appel au bureau d'étude qui s'était occupé de la demande de raccordement auprès d'ENEDIS pour suivre le chantier en tant que maître d'œuvre a été une décision que je ne regrette absolument pas. Cela apporte une sécurité tout au long de cette phase de chantier et de mise en service qui peut être source de problèmes.

Tous les conseils que j'ai ainsi pu recevoir en passant par la Chambre d'agriculture ont été bénéfiques, même par rapport au permis de construire, surtout quand on est, comme moi, dans une zone de protection du patrimoine.

VPG : Quel message pour quelqu'un qui réfléchirait à se lancer?

TB : Je conseille à tout le monde de se lancer dans le photovoltaïque, surtout si on possède de vieux bâtiments en mauvais état, cela permet de tout mettre au propre et de disposer d'un outil de travail efficace. Actuellement, au prix des installations, c'est dommage de ne pas en faire, de se priver de travail-



ler dans de bonnes conditions et d'avoir quelque chose pour la retraite.

SM : Quand quelqu'un qui veut se lancer dans le solaire me pose des questions, je lui conseille systématiquement de se rapprocher de la Chambre d'agriculture, car quand on est novice dans ce domaine il faut être prudent, le matériel est aujourd'hui fiable, mais on a besoin d'être accompagné et suivi par des personnes compétentes. Il y a des choses que l'on ne maîtrise pas et c'est normal, d'où ce besoin d'encadrement par des structures et des entreprises qui ont du recul et de l'expérience.

Le photovoltaïque représente un investissement c'est certain, mais aujourd'hui, cela permet de financer un bâtiment neuf donc c'est une bonne solution. Avec l'accompagnement de la Chambre et les études qui sont faites en amont, on est gagnant économiquement.

L'équipe énergie de la Chambre d'agriculture du Gers : une expérience solide d'accompagnement

200 : le nombre d'agriculteurs devenus producteurs d'énergie depuis 2010 accompagnés par l'équipe

240 : le nombre de générateurs installés correspondants

27 Méga Watt crêtes : la puissance cumulée de ce parc solaire exploité par les agriculteurs

Une capacité de production électrique équivalente à la consommation annuelle d'environ 7 400 foyers de 3 personnes (hors chauffage), environ 22 200 habitants soit l'ordre de grandeur de la population de la ville d'Auch.

100 000 : l'ordre de grandeur de l'effectif de panneaux photovoltaïques installés.

Appel d'offre simplifié de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour les générateurs de 100 à 500 kWc

Pour les générateurs d'une puissance comprise entre 100 et 500 kWc il n'existe pas de tarif réglementé. Cette tranche de puissance est gérée par un appel d'offre national par lequel les meilleurs dossiers sont désignés lauréats. La notation des offres est réalisée par la CRE qui instruit les dossiers en fonction du prix de vente demandé et du bilan carbone des modules. Le prix moyen observé au dernier appel d'offre a été de 8,65 centimes d'euro/kWh.

Dans la programmation en cours des appels d'offre il reste 2 échéances pour déposer les dossiers. Les dates limite de dépôt des dossiers pour ces 2 tranches sont le 4 novembre 2019 et le 6 mars 2020.

Pour chaque tranche d'appel d'offre, la puissance maximale retenue par la CRE est de 150 mégawatts pour toute la France soit environ 200 générateurs sur toiture tous les 4 mois.

SM : « Quand on est novice dans ce domaine, il faut être prudent. Mon conseiller énergie m'a expliqué le cheminement pour devenir producteur. »

TB : « On peut aussi entrevoir d'autres opportunités »

Sécuriser au maximum les projets, un conseil neutre adossé à un dispositif de regroupement des porteurs de projets pour obtenir un rapport qualité/prix optimal sur le matériel et un haut niveau de prestation, telles sont les clés de voûte du dispositif d'accompagnement de la Chambre d'agriculture du Gers.

Evolution du tarif réglementé de l'électricité photovoltaïque : en cts € / kWh

Type de tarif	Puissance totale (P+Q)	du 01/01/19 au 31/03/19	du 01/04/19 au 30/06/19	du 01/07/2019 au 30/09/2019	du 31/10/19 au 31/12/19
Tarif dit Tb	≤ 36 kWc	12,07	12,07	12,07	12,07
	≤ 100 kWc	11,19	11,12	10,94	10,76

Vous souhaitez en savoir plus sur le photovoltaïque ? Vous avez un projet en tête ? Nos conseillers énergie sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter. Chambre d'agriculture du Gers - Gérard VANHAECKE Yoann MARTY - Rodolphe ROURE - Tél. 05 61 62 77 13

